

## **PERIODE DE LA CAMPAGNE DE SURVEILLANCE**

du 04 avril 2007 au 14 avril 2007

## **PLAN DE SITUATION**



**LM** : Laboratoire Mobile - A proximité du stade situé proche du centre-ville de Saint Joseph

## **OBJECTIF DE LA SURVEILLANCE**

Surveillance de l'impact atmosphérique des émissions du volcan lors de l'éruption du Piton de La Fournaise en avril 2007 (du 02/04/07 au 01/05/07)

## **RESULTATS**

**OQ** : Objectif de Qualité défini dans le décret n°2002-213 du 15 février 2002 (voir document D GA 23 C)  
**VL** : Valeur Limite définie dans le décret n°2002-213 du 15 février 2002 (voir document D GA 23 C)  
**SIR** : Seuil d'Information et de Recommandation défini dans le décret n°2002-213 du 15 février 2002 (voir document D GA 23 C)  
**SA** : Seuil d'Alerte défini dans le décret n°2002-213 du 15 février 2002 (voir document D GA 23 C)

## Dioxyde de soufre

SO<sub>2</sub>  
en µg/m<sup>3</sup>

	Relevé	OQ	VL	SIR	SA
Moyenne sur la durée de la campagne	9	50 µg/m <sup>3</sup>	20 µg/m <sup>3</sup>		
Moyenne horaire maximale	232			300 µg/m <sup>3</sup>	*500 µg/m <sup>3</sup>
Nombre de moyennes horaires dépassant les 350 µg/m <sup>3</sup>	0		24		
Nombre de moyennes journalières dépassant les 125 µg/m <sup>3</sup>	0		3		

\* Seuil d'alerte : 500 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives

## Ozone

O<sub>3</sub>  
en µg/m<sup>3</sup>

	Relevé	OQ	VL	SIR	SA
Moyenne sur 24 heures maximale	88	65 µg/m <sup>3</sup>	-		
Moyenne sur 8 heures maximale	93	110 µg/m <sup>3</sup>	-		
Moyenne horaire maximale	100	200 µg/m <sup>3</sup>	-	180 µg/m <sup>3</sup>	*240 µg/m <sup>3</sup>

\* Seuil d'alerte : 240µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives

## Particules fines en suspension

PM10  
en µg/m<sup>3</sup>

	Relevé	OQ	VL	SIR	SA
Moyenne sur la durée de la campagne	22	30 µg/m <sup>3</sup>	40 µg/m <sup>3</sup>	-	-
Nombre de moyennes journalières dépassant les 50 µg/m <sup>3</sup>	0		35	-	-

## **COMMENTAIRE**

Du 4 avril 2007 au 14 avril 2007, l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) a mené une campagne de surveillance sur la commune de Saint Joseph. A l'aide d'analyseurs automatiques installés dans un laboratoire mobile, les concentrations de 3 polluants ont été relevées.

Au vu de 10 jours de mesures sur ce site, il apparaît pour les gaz indicateurs d'éruptions volcaniques tels que le dioxyde de soufre et les particules fines en suspension dans l'air, que les valeurs limites annuelles ainsi que les objectifs de qualité définis dans le décret n°2002-213 (voir document D GA 23 C) devraient être respectés, en extrapolant sur une année civile. De plus, aucun dépassement du seuil d'Information et de Recommandation à la population n'a été détecté pendant cette période de mesure.



**DIFFUSION**

⇒ *Tout public*

**MISE A JOUR**

INDICE	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION	PAGE(S) MODIFIEES
A	29 août 2007	Aucune modification	Aucune

	REDIGE PAR	REU PAR
NOM	Chatrapatty BHUGWANT	Bruno SIEJA
FONCTION	Ingénieur d'Etudes	Directeur
VISA		